



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

universités

Question écrite n° 82433

Texte de la question

Mme Muriel Marland-Militello interroge Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les dispositifs de valorisation de l'engagement associatif dans les cursus universitaires. Elle aimerait obtenir un état des lieux et un bilan des différents dispositifs existants. Elle aimerait notamment savoir combien d'étudiants ont pu bénéficier, sur les années scolaires 2008-2009 et 2009-2010, de ce genre de dispositifs et dans quelle mesure.

Texte de la réponse

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche attache un intérêt tout particulier au développement de la vie associative dans les établissements d'enseignement supérieur. En effet, l'engagement associatif est un moyen d'épanouissement personnel pour les étudiants et d'intégration au sein de la communauté universitaire, qui ne peut que favoriser la réussite dans les études. C'est aussi l'occasion d'acquérir, à côté de la formation disciplinaire académique, des compétences qui peuvent être valorisées. Il convient donc d'encourager l'engagement des étudiants dans la vie associative et démocratique des établissements d'enseignement supérieur et des CROUS et sa valorisation dans les cursus. Deux textes en cours d'élaboration vont créer les conditions de la généralisation de la valorisation de l'engagement étudiant. Une charte « pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant » devrait être signée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, la conférence des présidents d'universités (CPU) et les principales associations d'étudiants avant la fin de l'année. De même, un décret pris en application de la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique organisera les modes de valorisation de l'engagement étudiant dans les cursus de l'enseignement supérieur. Actuellement, on estime à près d'un tiers les universités ayant mis en place un système de reconnaissance de l'engagement étudiant, mais aucune enquête systématique n'a été menée. L'adoption des deux textes précités conduira nécessairement à un suivi des mesures mises en oeuvre.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Marland-Militello](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82433

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2010, page 7157

Réponse publiée le : 28 septembre 2010, page 10602